

# Règlement intérieur

Le règlement intérieur est affiché dans la salle de code de chaque agence et sera à signer lors de votre contrat

Chaque individu a des droits mais aussi des devoirs envers les autres

France AZUR Ecole de Conduite

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

### Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation...

### Article 2 : Consignes de sécurité

- consignes d'incendie;
- interdictions relatives aux boissons alcoolisées et drogues ;
- interdiction de fumer...

### Article 3 : Accès aux locaux

- horaires de l'établissement : du lundi au vendredi de 10 H à 12 h et de 15 H à 19 H  
Le samedi de 10 H à 12 H

- accès libres à la salle de code,

### Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

#### Entraînements au code

- modalités d'accès à la salle (du lundi au vendredi de 10 H à 12 H et le samedi de 10 H à 12 h ), d'utilisation de la Box et du boîtier de réponse avec le téléphone portable ;
- modalités d'utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement au code (easysysteme)...

#### Cours théoriques

- liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...
- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés par un enseignant en présentiel.

#### Cours pratiques

- évaluation de départ dans le véhicule avec un enseignant de la conduite et/ou application easypatique;
- livret d'apprentissage et fiche de suivies application SAROOL sur téléphone portable et tablette pour les élèves et l'enseignant;
- modalités de réservation (par téléphone ou au bureau selon les heures d'ouvertures) et d'annulation des leçons de conduite (se référer au contrat de l'élève)
- déroulement d'une leçon de conduite (voir programme détaillé de la formation joint au contrat de formation)
- retard...(l'enseignant de la conduite sera chargé de faire signer une feuille d'émargement par l'élève en notant son heure d'arrivée)

### Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ; Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, gants, chaussures qui couvrent les chevilles.

### Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation ;
- conservation en bon état du matériel, anomalie détectée ...

### Article 7 : Assiduité des stagiaires

1, rue François Cuzin - 83000 Toulon Tél. : 09. 50. 41. 43. 69 Mail: FAecoledeconduite@free.fr  
Siret N° 883 722 985 00016 APE 8553Z Agrément préfecture N° E 20 083 0005 0  
Agrément DIRECCTE N° 93 83 06 13 483 www.frnce.azur-auto-ecole.com

- respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite ;
- gestion des absences, des retards ...

### Article 8 : Comportement des stagiaires

- comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
- respect du personnel enseignant et des autres élèves ...

### Article 9 : Sanctions disciplinaires

Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive ...

TOULON, le .....

Nom/Prénom : Signature de l'élève :